VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La jolie résidence simple, désirable et moderne, No 422 rue Audubon, entre les rues Anne et Esther, dans la partie supérieure du Sixième District.

Les terrains 75x120.

P. O. Riddell et als vs Mme Mary Hicks et als

No 70 602—Division D. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur — Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 24 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre rendu le 13 août 1903 et signé le 19 août 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Toute cette certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon y appartenant, et située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Anne, Broadway, Audubon et Esther, mesurant soixante-quinze (75) pieds de face à la rue Audubon par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles et commençant à un point sur ladite rue Audubon, soixante quinze (75) pieds de l'encoignure des rues Anne et Audubon et courant soixante quinze (75) pieds sur la rue Audubon vers la rue Esther.

Les améliorations consistant en un cottage résidence simple, couvert en ardoises, près de la rue et entouré d'une grille en fer, contenant vestibule, salon, deux (2) chambres à coucher séparées par chambre à bain et placard à linge, grande salle à manger, cuisine, escaliers entre les deux dernières chambres, conduisant aux chambres à coucher en haut, offices, les installations pour l'eau sont dans la cuisine et la chambre à bain, ensemencements élevés, la boiserie est finie à l'huile.

La maison est entièrement bien tapissée et peinte d'un bout à l'autre. De jolies manteaux de cheminées et tuiles. Tuyaux pour gaz et lumière (invisible) pour la lumière électrique, galeries sur le devant et dans le fond, grande cour de côté pour pelouse et beaux allées en briques et Schillinger, un égout sous terrain, deux citernes, deux latrines, maison de blanchissage, case à charbon et deux chambres dans la cour, poulailler et cour, beaux arbres ombrageux. Une résidence idéale. Voisinage aristocrate accessible par les chars de l'avenue St Charles ou de la rue Coliseé.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans ou un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit, s'il y en a, devant porter huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr. notaire de cette ville, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en plus de son enchère les taxes de 1903, et payer au moment de l'adjudication dix pour cent, du prix d'achat sujet au bail de propriété à raison de trente-cinq ($35) dollars par mois à Victor Leurel, s'étendant jusqu'au 30 septembre 1904. Les billets du loyer non échus jusqu'au moment de la vente devant être délivrés à l'acquéreur, celui devant rendre compte audit notaire pour la partie du mois lequel sera déjà commencé à courir.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double

Rémunérateur,

442 et 444 rue Philip,

Entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Tower.

No 70 482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 21 août 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip, entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Soraparu, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliendo et toutes les clauses usuelles de sécurités, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1903. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Léopold, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. H. McCaleb Jr. avocat

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St Claude et Remparts.

[Un cottage double loué $14 00.]

Succession de Mme Dominique Guérin.

No 71 137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 848 rue Commune—MARDI, le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 11 août 1903 et adressé à Peter Gallagher encanteur, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, St Claude, Touro et Remparts, mesurant trente six pieds, [illegible] pouces [illegible] et une ligne de face à la rue Français, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0|0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, No 848 rue Commune

Albert Legier, avocat

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

914 rue Gravier

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ernest Lee Sanseum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71.513—Division A—Attendu que Mme Emma Roussel, veuve de Ernest Lee Sanseum, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ernest Lee Sanseum, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

16sept—16 21 26

Succession de Elena Blouin femme de Atilano Blanco

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71.428—Division C—Attendu que Atilano Blanco a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elena Blouin, femme de Atilano Blanco, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

10 sept—10 14 19

Succession de Martin Lippman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71.341—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

12 sept—12 16 21

Succession de Theodore Hohagen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69.679, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Meletta, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. — Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.

12 sept—12 16 21

Succession de Mme Mary C. D. Lehde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 71.360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Matthews, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Adams & Middleton, avocats.

11 sept—11 15 20

Succession de Albert Spitzfaden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 70.488—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Spitzfaden, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Bernard Titche, avocat.

9 sept—9 13 18

Succession de Mlle Margaret T. Swoop

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 921—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julian M Swoop exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. O. Daspit avocat.

12 sept—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS de la SANITARY CO.

— LE —

Cottage à un étage

En bois avec mansarde,

A l'encoignure N.-O. des rues Constance et Melpomène.

Et la Résidence en Bois à deux étages,

1015 rue Melpomène.

Succession de Patrick Mullen et femme.

No 70,704 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 17 septembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 27 juillet 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, agissant pour l'Hon George H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Cent vingt actions du Stock Capital de la New Orleans Sanitary Company Limited.

2° Le cottage commode à un étage en bois avec mansarde No 1303 rue Constance à l'encoignure nord ouest de la rue Melpomène contenant galeries, dix chambres, etc. [illegible] grande [illegible] contenant grenier pour [illegible], le terrain est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 141 borné par les rues Magasin, Constance, Melpomène et Thalie formant l'encoignure des rues Constance et Melpomène, mesurant 63 pieds 11 pouces, et 2 lignes de face à la rue Constance par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Melpomène entre lignes parallèles.

3° La résidence confortable en bois à deux étages No 1015 rue Melpomène, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet 141, borné par les rues Magasin, Constance, Melpomène et Thalie, mesurant environ 27 pieds de face à la rue Melpomène sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans une localité [illegible] pour résidence ou placement. Les [illegible] sont admirablement adaptés pour une personne dans le commerce des charrois ou pour prendre soins d'animaux.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. F. Walton notaire aux frais des acquéreurs.

16 août—16 23 30—sept 6 13 17

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903:

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408-10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne; un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE, | No 1421 RUE DUMAINE, | Nos 1823-25 RUE DUMAINE,
Nos 1813-15 RUE DUMAINE, | No 1911 RUE DUMAINE, | Nos 1833-34 RUE DUMAINE,
Nos 1900-02 AVE ESPLANADE | Nos 1523-25 RUE CONTI | Nos 408-10 RUE N. VILLERE,
Nos 418-20-22-24-26-28 N. VILLERE, | Nos 430-32-34 N. VILLERE, | No 1518 RUE ST-LOUIS
Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, | No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ | Nos 112-14 RUE N. GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach et de sa femme décédée Jacobina Seither. No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de ladite Cour, le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11 août 1903 homologant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci-dessus intitulée et numérotée No 70,623, la propriété ci-après décrite, à savoir—

PREMIEREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payés en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association," de la valeur au pair de cent ($100) de dollars chacun;

DEUXIEMEMENT—Un coffre fort en fer;

Nos 430 32 34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63') pieds et six [6"] lignes et soixante trois [63] pieds six [6"] lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti et désigné par lettre E, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel, mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2") lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond, sur cinquante cinq (55') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55') pieds, un (1) pouce et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54) pieds, neuf (9") pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues St Louis et Villeré, et mesurant vingt six (26) pieds, sept (7) pouces et deux (2") lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur, et vingt sept (27) pieds, neuf (9) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur, et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur n'importe laquelle côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous la date du 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pieds un (1) pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt six (26') pieds cinq (5) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage de deux allées communes adjacentes sur les deux lignes de côté, celle la plus près de la rue St Louis deux (2) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur sur vingt sept (27') pieds un (1") pouce de profondeur, et l'autre la plus près de la rue Conti mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27') pieds un (1) pouce de profondeur et auxdites profondeur chacune desdites allées convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt-six (26) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt-seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8) pouces dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt-sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée laquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de Cour, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot mesurant vingt huit (28') pieds cinq (5) pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Villeré, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Feliciana, Robertson et l'avenue Claiborne, désignés par les Nos vingt-deux (22), vingt trois (23) et vingt-quatre (24), sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31) pieds de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) est contigu au lot No vingt deux (22) et mesurant trente et un (31) pieds, deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur et façade sur l'avenue Claiborne, entre lignes parallèles, et le lot No vingt quatre (24) est contigu aux lots Nos vingt deux (22) et vingt trois (23) dans leurs fonds et mesurant trente (39) pieds de face à l'avenue Claiborne sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 408-410 RUE N. VILLERE. UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE. BIEN LOUEE.

ONZIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre F sur un certificat d'arpentage daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot commençant à une distance de soixante cinq (65) pieds trois (3) pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant soixante et onze (71) pieds quatre (4) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré, sur une première profondeur de soixante quatre (64) pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, de là il se retrécit vingt trois (23) pieds neuf (9) pouces et une deuxième profondeur de trente deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47) pieds, neuf (9) pouces et quatre (4) lignes et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

Nos 1523-25 RUE CONTI UN JOLI COTTAGE DOUBLE

DOUZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre G, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante quatre (64) pieds de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais, mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Conti, sur quatre-neuf (89) pieds, deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St Claude, désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot commençant à une distance de vingt huit (28') pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine et s'étendant vers la rue St Claude, mesurant dix huit (18) pieds un (1") pouce et quatre (4") lignes de face à la rue Dumaine, sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds quatre (4) pouces et cinq (5") lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté, de là s'élargissant de vingt-huit (28") pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, allant à la rue Nord Liberté, sur laquelle rue ledit lot a une autre profondeur et façade de neuf (9') pieds deux (2) pouces et mesurant quatre vingt seize (96) pieds six (6) pouces et cinq (5") lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue St Claude, et a une largeur dans le fond de quarante six (46') pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes.

2133 RUE CANAL, RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante-sept (57') pieds, huit (8) pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail à un loyer mensuel de $40.00 par mois, lequel bail expirant le 10 décembre 1903, et lequel est sujet à un renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903, au même loyer à l'option du locataire, et auquel droit de renouvellement le locataire s'est déjà prévalu, à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout d'après un bail écrit enregistré dans le livre du Bureau des Transfers de cette paroisse 184, folio 45.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de Cour, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de l'encoignure des rues Canal et Galvez et s'étendant vers la rue Iberville, mesurant trente (30) pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 116-18 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit certificat ledit lot ou portion de terre est contigu au lot B ci-dessus décrit sur son côté vers la rue Iberville, mesurant trente (30) pieds deux (2) pouces de face à la rue Galvez, sur cinquante sept (57') pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1911 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot ou portion de terre, commençant à une distance de soixante treize (73') pieds, onze (11') pouces et trois (3') lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman mesurant dix huit (18) pieds trois (3") lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A, sur son côté vers la rue Roman, et mesurant trente cinq (35') pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds, dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1823-25 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt quatorze (94) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur cent (100) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE. UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Prieur, Johnson et Chemin du Bayou, d'après un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D, ledit lot mesurant trente deux (32) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade, quatre vingt deux (82) pieds de profondeur et façade sur la rue Prieur soixante seize (76) pieds huit (8) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et une première largeur dans le fond commençant de la rue Prieur sur une ligne parallèle à l'avenue de l'Esplanade de vingt (20') pieds onze (11) pouces auquel point ladite ligne entre à angle droite quatre (4) pieds sept (7') pouces et alors une deuxième largeur aussi parallèle à l'avenue de l'Esplanade de onze (11) pieds un (1) pouce trois (3) lignes.

1832-34 RUE DUMAINE UN COTTAGE DOUBLE

VINGT ET UNIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine Derbigny, Roman et Ste Anne, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession, Division D, et d'après lequel ledit lot mesurant trente trois (33) pieds un (1) pouce et deux (2") lignes de face à la rue Dumaine, sur soixante quatre (64) pieds trois (3) pouces de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Roman.

SUR LES CONDITIONS de un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement final, cinq (5 0|0) pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès pour forcer la collection des billets, la propriété devant être conservée assurée et la police ou les polices ci-dessus devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication de façon à lier la vente; les actes de vente devant être passés pardevant ROBERT P. UPTON, un notaire de cette ville, aux frais des acquéreurs.

THOMPSON B. WALKER, AVOCAT.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE WILLIAM FLETCHER.

No 70,873—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune, JEUDI, le 17 septembre 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 31 août 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, un lot et améliorations, septième district de cette ville, ilet No 77, borné par les rues Short, Green, Hickory ou Sepilé ne et Fern, désigné comme lot No 15, mesurant 30 pieds de face à la rue Short sur 107 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — La moitié ou plus comptant, la balance en un crédit d'un an à 8 0|0 d'intérêt de la date de la vente, garanti par hypothèque etc. Un dépôt de la moitié du prix d'achat au moment de la vente, avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant W. R. Kerr, notaire aux frais de l'acquéreur. Vendu sous l'acte 153.

6 sept—6 15 17

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Cottages Simples et Doubles

Les plus avantageusement situés, et lots à bâtir sur la grande avenue de l'Esplanade et le pittoresque Bayou St-Jean.

Et l'encoignure N.-O. Dupré et De Soto.

Frank Charles Baumgarten vs Gabriel Jenfer,

No 71 057 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 332 rue Commune, MARDI, le 22 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 août 1903 et signé le 14 août de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon George H. Théard, juge de ladite Cour Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Cinq certains lots ou portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie comprise entre l'avenue de l'Esplanade, le Bayou St Jean ou la rue Moss, le cimetière St Louis et l'étendue de terre de Howe et Martin, désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 18 juillet 1903, et mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Le cottage double à un étage en bois augmentant en valeur, Nos 3439 et 3441 avenue de l'Esplanade, contenant 3 chambres de chaque côté. Dans le fond est un hangar, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur le susdit plan par Pilié et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur sur une ligne de côté de 190 pieds 7 pouces et 4 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du Bayou St Jean de 167 pieds 7 pouces et 7 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pieds. Ledit lot A étant composé du tout des deux lots désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, le 26 décembre 1861.

2° Le lot B mesurant 33 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue de l'Esplanade de 262 pieds un pouce et 2 lignes, à laquelle profondeur le lot s'élargit 10 pieds et 7 lignes et à une autre profondeur de 60 pieds sur la ligne du lot A ci-dessus décrit et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot C de 324 pieds 6 pouces et une largeur dans le fond de 95 pieds 3 pouces et 6 lignes. Ledit lot B étant cette partie contigue au lot No 8 et l'extrême fond du lot original No 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner ancien notaire comme plan No 3.

3° Le lot cottage simple à un étage en bois No 1622 Bayou St Jean ou rue Moss contenant galerie, vestibule, 5 chambres, office, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le susdit plan par Pilié et mesurant 32 pieds de face à la rue Moss ou Bayou St Jean la même largeur dans le fond sur une profondeur de 324 pieds 6 pouces sur la ligne du lot B et de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté du lot D. Le hangar sur le coté est en partie sur la ligne du lot D, et devra être déménagé par l'acquéreur du lot C.

4° Le lot D mesurant 31 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, à même largeur dans le fond sur une profondeur de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot C et 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot E.

5° Le joli cottage simple en bois à un étage No 1630 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie sur le coté 3 chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur le susdit plans par Pilié et mesurant 31 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot D, et de 328 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté. Lesdits lots C, D et E étant une subdivision du lot No 9 figurant sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 3. La propriété premièrement ci-dessus décrite fait face sur une des plus belles et mieux pavée des avenues dans cette ville. Les autres quatre propriétés font face au pittoresque cours d'eau navigable le Bayou St Jean, elles ont l'usage de plusieurs lignes de chars et ont une vue splendide du grand vieux Parc de Ville de l'autre côté du Bayou étant maintenant transformé en un des plus beaux du pays. Soit comme résidence ou placement cette propriété a des avantages du caractère le plus attirant et engageant. Les lots de terre sont d'une grandeur extra.

6° Le bien situé cottage double en bois à un étage, Nos 2901 et 2903 rue De Soto à l'encoignure N. O. de la rue Dupré, 3 chambres de chaque côté, dans le fond est une citerne, hangar, etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade les rues Washington maintenant De Soto, Gayoso et Dupré et désigné par la lettre B, sur un plan de subdivision annexé à un acte de partage entre Joseph Beaulieu et A. Baumgarten passé pardevant Onéziphore Drouet, ancien notaire, le 9 juillet 1866. Le dit lot formant l'encoignure des rues Dupré et Washington maintenant De Soto, mesurant d'après ledit plan 48 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré 63 pieds 11 pouces de face à la rue Washington maintenant De Soto et 59 pieds 7 pouces et 7 1|2 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, ensemble avec toutes les dépendances qui s'y trouvent. Cette propriété est dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade et est entourée de plusieurs belles résidences. Cette section entière est renommée pour le ton élégant de ses résidences.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant celles d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les taxes dues et exigibles en 1903 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de la vente pour lier la même. L'actes de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le plaignant.

Frank McGloin, Esq., et Bethel & Stears, avocats pour le défendeur.

20 août—20 23 25—sept 6 13 20 22

Succession de John F. Crane et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71.473—Division B—Attendu que Alice Crane, femme de John F. Koester, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John F. Crane et femme décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. P. L. Fourchy, avocat.

10 sept—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Livres de droit, Meubles de bureau etc.

Succession de Gustave Valerien Soniat du Fossat.

No 70,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—JEUDI, le 17 septembre 1903, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, à la chambre No 214 Bâtisse Hennen, à l'encoignure Commune et Carondelet en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté le 3 septembre 1903 pour le compte de la susdite succession, bibliothèque, livres de lois ainsi que meubles de bureau, etc., d'après laveu (?) faite enregistré.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Chas T. Soniat avocat.

6 sept—6 9 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETES Eligiblement Situées

DANS LE

Troisième District.

Coin Bourgogne et Piété.

VIS-A-VIS

DU MARCHE ZENGEL.

Bâtisse à un étage récemment construite, occupée comme

Café et Salon de Billard,

727, AVENUE POLAND,

Entre Royale et Dauphine.

Shop face à la rue Poland.

A l'arrière un cottage élevé.

Ferdinand Von Behren et al vs Louisa Heger.

No 71,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur, Bureau 802 rue Perdido, MERCREDI le 7 octobre 1903 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur BUREAU ET BOURSE 802 rue Perdido près de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en pleine Cour le 4 septembre 1903, par l'honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D les propriétés ci-après décrites dans l'affaire ci-dessus:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Piété, Louisa, Bourgogne (autrefois Craps), et Rempart (autrefois Amour) lequel lot est désigné par la lettre A sur un croquis annexé à un acte de vente d'Henry Conn à F. Von Behren passé pardevant Charles T. Soniat notaire en cette ville, le 31 janvier 1895 et formant l'encoignure des rues Piété et Bourgogne et mesure 47 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Piété, sur 67 pieds de face et profondeur sur la rue Bourgogne lequel lot est composé de la face de la portion du lot No 20 et de la face de la portion de la moitié du lot No 19. Etant la même propriété que F. Von Behren a acquise durant la communauté qui a existé entre lui et Mary Heger sa femme décédée par acquis de Henry Conn par acte passé pardevant Charles T. Soniat notaire en cette ville daté le 31 janvier 1895 enregistré livre 158, page 202 du Bureau d'Aliénations.

Les améliorations comprenant une bâtisse à un étage, construite récemment, vis-à-vis le Marché Zengel, occupée par un salon de billard et café. Ne manquez pas d'aller examiner la propriété avant la vente.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 184 borné par les rues Pologne, Royale, Dauphine et Kentucky et désigné par la lettre E sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 13 août 1885, et annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 2 décembre 1885 d'après lequel croquis ledit lot mesure 35 pieds 6 pouces de face sur la rue Poland, sur une profondeur de 103 pieds, 7 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le dit lot est composé du tout du lot original No 8 et en partie du lot original No 7.

Les améliorations comprennent un shop face à la rue Poland, et à l'arrière d'un joli cottage ayant 3 chambres, hangar, etc. désigné par le No municipal 727 rue Poland.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur portant six pour cent d'intérêt par an de la date au complètement de la vente jusqu'à paiement, garantie par le lien et privilège de vendeur et avec hypothèque spéciale. Les actes de contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation avec 5 0|0 pour honoraires d'avocat pour renforcer le paiement des billets et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et de transférer la police au porteur et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et n'auront droit aux loyers seulement du jour du complètement de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles de B Claiborne, notaire.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 7

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses étrangères.

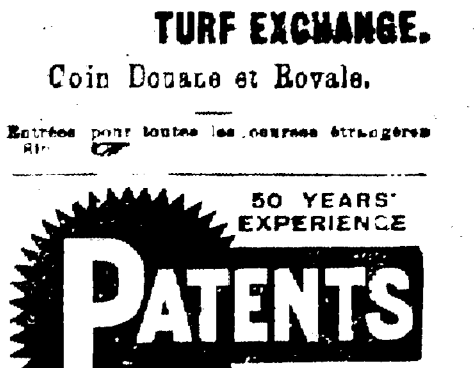

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. [illegible] Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

2fév—1an